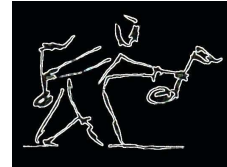
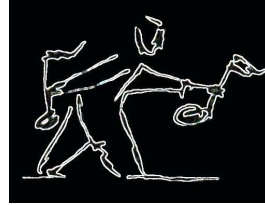
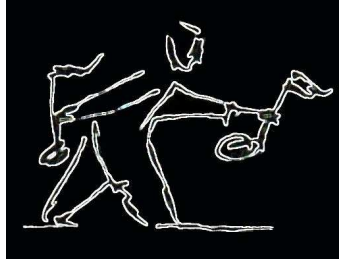
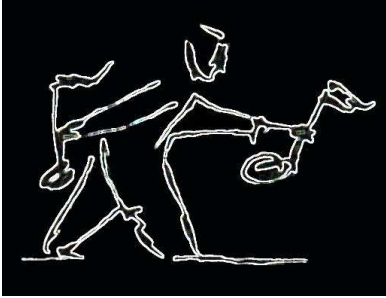


CHANSON DE PAROLES

Appel à candidature Concours de chanson française à texte



Règlement

Article 1 : conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux auteurs et/ou compositeurs interprètes de chansons françaises en voie de professionnalisation.
- Le candidat devra avoir au moins 18 ans au **28 mai 2020**.
- Chaque candidat devra, avant le **10 avril 2020**, faire parvenir deux de ses compositions en **format MP3** par courriel à l'adresse suivante : chansondeparoles@hotmail.fr.
- les textes dactylographiés devront être joints à l'envoi sous **format PDF** (un PDF différent par texte).
- Les enregistrements comportant plus de deux œuvres ne seront pas retenus.
- Chaque candidat devra mentionner ses **nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail** lors de l'envoi.
- Le candidat devra être libre de ses droits.

Article 2 : sélection

- Un Comité d'écoute – *d'une trentaine de personnes* - constitué de professionnels et de non professionnels (*mais non moins passionnés et connaisseurs de chansons françaises à texte*) aura à charge de sélectionner quatre finalistes.
- Seuls les candidats retenus seront avisés par téléphone le **17 mai 2020** au plus tard.

Article 3 : la finale

- Les quatre finalistes devront se produire en public le **jeudi 28 mai 2020** en soirée dans une **Salle de spectacle** sise à Eguzon Chantôme (*Indre – 36270*).
- Chaque passage ne pourra excéder 20 minutes.
- En plus du Comité d'écoute, le public aura un rôle prépondérant dans la sélection du lauréat.
- Chaque candidat pourra se faire accompagner par un maximum de deux musiciens ou pourra chanter sur sa propre bande orchestre.

Article 4 : dotation

- En plus d'une dotation d'un montant de **900 €**, le lauréat se verra proposer d'assurer la première partie (*30 min. rappels inclus*) du concert de **Yvan Dautin** le **29 mai 2020** qui aura lieu à la **Grange Fernand MAILLAUD** à Mouhet (*36370*).
- Les trois autres finalistes se verront dotés d'une aide à la profession d'un montant égal à **200 €**.

Article 5 : calendrier à respecter

- Dépôt des candidatures avant le **10 avril 2020**.
- Pour les quatre finalistes, être présent sur les lieux du spectacle le **28 mai 2020 à 16h30** au plus tard.
- Pour le Lauréat, être également présent le **29 mai 2020**.

Pour tout autre renseignement, contactez Eric Laurent au 07 86 27 06 69